

Parcours usager

Vous êtes un PARTICULIER



1 Souscription à un abonnement fibre

Vous contactez un opérateur commercial.



2 Échec d'intervention technique

Si le raccordement est impossible, votre opérateur vous édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



3 Connexion au site de l'ASP

Sur le site de l'ASP, vous déposez :

- votre attestation d'échec de raccordement
- votre pièce d'identité (ou via France Connect)
- votre numéro fiscal pour tester votre éligibilité.



4 Attribution d'aide et recherche d'un prestataire

Si vous êtes éligible, l'ASP vous notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. Vous contactez une entreprise de travaux de votre choix ou conseillée par votre opérateur.



5 Facturation des travaux

L'entreprise prestataire vous facture le montant des travaux, minoré de votre forfait d'aide (généralement sans reste à charge).



6 Raccordement à la fibre

Une fois les travaux réalisés, vous recontactez votre opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.



Logement individuel et résidence principale dans une commune concernée par la fermeture du réseau cuivre d'ici le 31 janvier 2027

Seuils d'éligibilité



< 29 316 €
Quotient familial
du foyer fiscal
(avis 2025 sur les revenus 2024)